

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JANVIER 2021**

L'an Deux Mil vingt et un, le 25 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire causée par la COVID-19, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
présents : 14      représentés : 1      votants : 15

Quorum : 8      Date de convocation du conseil municipal : 19 janvier 2021

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Mesdames CELERIEN Françoise, Monique DA COSTA, Monsieur Roger CHARVIN, Madame Aurore CHARLEMAGNE, Monsieur Mathieu GASCARD, Mesdames Delphine HUGOT, Martine SUNDBERG, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Arnaud LAVENDOMNE et Joël RIMET.

Absent excusé : Monsieur Henri DUC représenté par Monsieur Bruno VITTE

**ORDRE DU JOUR :**

- Reprise des concessions du cimetière, fin des délais : travaux envisagés
- Retrait participation FAFA pour la subvention DETR – Vestiaire multisport
- PLU La Baume d'Hostun
- Autorisation amiable de droit de passage avec la SNEF - Orange
- Attribution d'un logement communal
- Présentation du rapport d'activité du SIERS
- Attribution et versement d'une subvention à la MFR de CHATTE
- Projet Avenue des Marronniers
  - Projection du projet
  - Demande de subvention Département
  - Demande de subvention DETR
- Informations et Questions diverses
  - Subventions cantine

Monsieur GASCARD Mathieu a été élue secrétaire de séance.

***Reprise des concessions du cimetière***

Roger CHARVIN rappelle à l'assemblée la procédure entamée depuis 2017 et les travaux nécessaires relatifs à la reprise des concessions. Il rappelle que le délai est écoulé.

Aux vues des places encore disponibles et des concessions reprises par la municipalité dans le cimetière, le conseil ne souhaite pas se projeter dans une éventuelle extension du cimetière ou des travaux d'inhumation. Le projet sera à nouveau étudié lorsque les places ne seront plus suffisantes.

### ***Vestiaires multisports - Retrait participation Fafa***

Monsieur le Maire, Bruno VITTE, rappelle la délibération du 2 novembre 2020 relative au projet de financement des vestiaires multi sport.

A l'issue de celle-ci, la Fafa (Fédération de Football) avait prévu de participer au projet à hauteur de 26 047.31€. Finalement, il s'avère qu'elle ne peut plus participer à ce projet, faute de budget disponible.

Bruno VITTE rappelle l'ensemble des subventions demandées : 30% subventionné par le département, 25% par la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'une aide de la région AURA (Auvergne Rhône-Alpes)

A ce titre, la commune sollicite une augmentation de la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes qui s'élèverait, désormais, à 40 000€ (au lieu de 26 000€ comme initialement annoncé)

### ***PLU (Plan Local d'Urbanisme) la Baume d'Hostun***

Bruno VITTE rappelle à l'assemblée l'obligation de la commune de La Baume d'Hostun d'interroger les communes limitrophes pour la révision de leur PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Certains membres du conseil municipal souhaitent prendre connaissance du dossier avant de se prononcer.

Il est donc décidé de reporter la délibération au prochain conseil municipal. Le maire rappelle que la municipalité à 3 mois dès réception du dossier pour émettre un avis, soit jusqu'au 23 mars 2021.

### ***Autorisation servitude de droit de passage pour ORANGE***

Dans le cadre d'un projet d'implantation d'antenne téléphone par la société ORANGE, chez un propriétaire privé, la commune doit répondre à une demande de servitude de droit de passage sur une parcelle enclavée. L'implantation prévue est cadastrée ZK 92. La municipalité autorise donc une servitude de passage sur la parcelle située à côté et cadastrée ZK 56.

Benoit VILLARD rappelle que ce site a été choisi par ORANGE en raison de la bonne couverture qu'il propose sur l'ensemble de la commune, son éloignement par rapport aux habitations et sa proximité avec un branchement électrique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de servitude de passage avec ORANGE et la SNEF chargés de l'implantation.

### ***Attribution d'un logement communal***

Roger CHARVIN rappelle le départ de Monsieur JUVEN Valentin et Madame CHAMPAVIER Solène, locataires d'un logement communal, situé 12 Rue des Jardins à Hostun.

A ce titre, la commission a reçu plusieurs candidatures.

Après examen des dossiers de candidatures, il est approuvé la signature d'un bail commençant le 1<sup>er</sup> février 2021. Le loyer est fixé à 425 € par mois + les charges liées à l'enlèvement des ordures ménagères.

### ***Rapport d'activité du SIERS***

Monsieur le Maire, Bruno VITTE, rappelle les communes adhérentes du SIERS (Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort-Samson):

BEAUREGARD BARET, CHATUZANGE LE GOUBET, EYMEUX, HOSTUN, JAILLANS, ROCHEFORT-SAMSON et BOURG-DE-PEAGE. Celles-ci représentent au total plus de 22 000 habitants

Les principales ressources en eau sont des forages profonds (+ 300 mètres) situées aux Bayannins à Bourg-de-Péage, au Pinet à Chatuzange-le-Goubet, à Serne à Jaillans ainsi qu'une source de secours située à l'Ecancière.

L'eau distribuée est de bonne qualité et non traitée. Les rendements sont excellents (+80%) grâce à un taux

important d'investissement sur les réseaux.

A Hostun, en moyenne un abonné consomme environ 126 mètres cubes par an.

A noter que, suite à l'épisode neigeux de 2019 et aux coupures de courant que cela a impliqué, le SIERS a également investi dans un contrat de location de groupes électrogènes.

Bruno VITTE rappelle que le rapport du SIERS est disponible pour consultation en mairie.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le rapport du SIERS.

### ***Attribution et versement d'une subvention à la MFR de CHATTE***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de subvention pour l'année 2021, présentée le 14 janvier dernier par la MFR (Maison Familiale Rurale) de Chatte.

Il précise que cet établissement reçoit deux élèves habitant notre commune.

Aussi, l'assemblée décide d'attribuer une subvention à la MFR de Chatte pour un montant de 100 € par élève.

### ***Projet Avenue des Marronniers***

Monsieur le Maire Bruno VITTE présente et commente le projet de la réfection de l'Avenue des Marronniers, en particulier de ses trottoirs.

Nous en sommes pour le moment, au stade du chiffrage et des demandes d'aides (Département, Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions nécessaires au projet : Département, Etat (DETR), Région Rhône Alpes ainsi que Valence Romans AGGLO.

### ***Subvention 2021 : Cantine Scolaire***

Comme toutes les années, Bruno VITTE indique qu'afin de financer le fonctionnement de cette association, il est nécessaire de lui octroyer 5 600 € au titre de l'année 2021.

Mesdames CELERIEN Françoise et HUGOT Delphine ont rencontrés les représentants de la cantine scolaire et de l'agglomération. Ainsi, la municipalité va donc faire établir des devis dans le but d'améliorer la qualité de travail et ainsi remettre les installations aux normes.

### ***Informations diverses***

*1 : Monsieur le Maire rappelle que la labélisation de la Maison France Service doit se faire impérativement avant la fin de l'année 2021.*

*Pour cela, La poste va recruter une personne dédiée à la MFS (Maison France Service).*

*La commune va également mettre à disposition le local des archives situé derrière la Poste afin d'aménager un bureau confidentiel consacré à la MFS. Le loyer mensuel sera, ainsi, réévalué.*

*En collaboration avec la poste, la municipalité va proposer diverses activités et services (Assistante sociale, ADMR, écrivain public, ...), dans le but de faire vivre cette dernière.*

*2 : Une nouvelle association sportive voit le jour sur la commune d'Hostun. Il s'agit d'un club de « VELO ENDURO ». Celui-ci propose de tracer et d'entretenir des pistes dans le but de pouvoir effectuer des sorties vélos ainsi qu'un évènement annuel. Cette nouvelle association a, d'ores et déjà, été déclarée en préfecture.*

*3 : Cette année, comme en 2019, le Tour de France passera à Hostun le 6 Juillet. En vue de cet évènement, la commune prévoit des animations.*

*4 : Chemin des Artistes*

*Madame DA COSTA Monique, adjointe patrimoine et culture, prend la parole et fait un rapport de la dernière réunion avec l'agglomération. Celle-ci nous informe que désormais Chemin de Peintre s'appellera Chemin des Artistes.*

*Pour l'année 2021, l'évènement sera étendu, sur la base du volontariat, aux communes de moins de 10 000 habitants qui font partie du territoire de Valence Romans Agglo.*

*La séance est levée à 21h30.*

Prochain conseil le vendredi 08 mars 2021 à 19h30